

le 5 mai 2021

Apartheid systémique de l'Etat d'Israël :
Demande d'intervention auprès de nos dirigeants

Monsieur le député,

*Un régime de suprématie juive entre le Jourdain et la mer Méditerranée, c'est un apartheid.*¹ Tels sont les termes – le 12 janvier dernier- du rapport B'Tselem, organisation israélienne de défense des droits humains la plus représentative. Le mois dernier Human Rights Watch (ONG dont le siège est aux Etats-Unis) déclare « *Des politiques israéliennes abusives constituent des crimes d'apartheid et de persécution* »²

Un des exemples de cette discrimination systémique est la loi fondamentale de l'État-nation, promulguée en 2018, qui enracine le droit du seul peuple juif à l'auto-détermination à l'exclusion de tous les autres.

Déjà, deux anciens rapporteurs spéciaux sur les droits humains en Palestine pour les Nations Unies étaient arrivés à la même conclusion. En 2007, John Dugard avait déterminé que « des éléments de l'occupation constituent une forme de colonialisme et d'apartheid ». Quelques années plus tard, Richard Falk a co-écrit un rapport concluant qu'Israël a établi « un régime d'apartheid qui opprime et domine le peuple palestinien dans son ensemble ».

Toutes ces déclarations, ces rapports étayés ne font que confirmer ce que les Palestiniens affirment et documentent depuis des années.

L'apartheid est reconnu par le droit international comme un crime contre l'humanité par le Statut de Rome de 2002, qui a créé la Cour Pénale Internationale et dans son article 7 inscrit l'apartheid comme crime contre l'humanité.

La France est signataire de ces traités. Représentante élue de la Nation, nous vous demandons d'intervenir auprès de nos autorités pour que la France :

- exige la réouverture du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid
- soutienne la CPI dans son enquête sur les crimes commis en Territoires palestiniens occupés
- cesse toute coopération avec un tel régime d'apartheid
- demande à l'U.E. de suspendre l'Accord d'association avec Israël, conditionné au respect des Droits de l'Homme.

Nous alertons nos concitoyens sur le régime d'apartheid mis en place par l'État israélien et appelons à boycotter les produits israéliens. Nous rappelons que le CEDH dans sa Décision de juin 2020 a reconnu l'appel à boycott comme droit citoyen.

Comme ce fut le cas en son temps pour l'Afrique du Sud, nous ne demandons pas la suppression de l'État d'Israël mais son régime d'apartheid .

¹En français :

https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101_this_is_apartheid_fr.pdf

²<https://www.hrw.org/fr/news/2021/04/27/des-politiques-israeliennes-abusives-constituent-des-crimes-dapartheid-et-de>

Nous sollicitons une rencontre avec vous pour illustrer rapidement les formes de l'apartheid systémique de l'État israélien et surtout envisager avec vous les moyens pour interpeller nos autorités et peser. Il en va de l'image de notre pays.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le député, l'assurance de nos sincères respects.